

## Conférence interministérielle Santé publique

**26 avril 2023**

### Rapport

#### Présents

##### Membres

○ Ministre Antonios Antoniadis (Président de la CIM)	Gouvernement de la Communauté germanophone
○ Ministre Christie Morreale + Yolande Husden, Cheffe de Cabinet adjoint	Région wallonne
○ Ministre Hilde Crevits + Katrien Van Kets, Cheffe de Cabinet	Gouvernement flamand
○ Ministre Frank Vandenbroucke + Ri De Ridder, Conseiller ○ + Jan Bertels, Chef de cabinet	Gouvernement fédéral
○ Ministre Bénédicte Linard	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Valérie Glatigny + Nathalie Irebe, Conseillère	Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
○ Ministre Alain Maron ○ + Miguel Lardennois, Conseiller	Commission communautaire commune, Commission communautaire française et Commission communautaire flamande
○ Kurt Doms, Conseiller ○ Vincent Hubert, Conseiller ○ Vincent Melis, Attaché	Secrétariat de la Conférence interministérielle Santé publique

##### Invités

○ Karine Moykens	Présidente du Comité Interfédéral Testing et Tracing
○ Jorgen Stassijns	Président RAG
○ Stefaan Van Der Borgh	Président RMG
○ Bart Hoorelbeke	Secrétariat RMG
○ Dirk Ramaekers	Président du SPF Santé publique

## 1. Politique en matière de maladies respiratoires

### 1.1 Décision du RMG concernant le passage au niveau 1 de gestion de l'épidémie de COVID-19 : information (doc C)

#### CONCLUSION ET DECISIONS

1. Les membres de la CIM prennent note de la décision du RMG. Pas d'autres commentaires.

### 1.2 Avis du RMG sur l'établissement de rapports au niveau de gestion 1 de l'épidémie COVID-19 : décision (doc A)

#### CONCLUSION ET DECISIONS

2. Les membres de la CIM valident la proposition du RMG de passer à un rapport bimensuel du RAG pour le RMG. Les autres rapports seront maintenus.

### 1.3 Avis du RMG concernant les mesures d'isolement en cas de test COVID-19 positif : décision (doc A)

#### CONCLUSION ET DECISIONS

3. La CIM valide la proposition du RMG concernant les mesures d'isolement en cas de test COVID-19 positif. Cela implique partout la suppression de l'obligation d'isolement individuel en cas de test COVID-19 positif (ou en cas de suspicion sérieuse d'infection par COVID-19), également dans les centres de soins résidentiels et les hôpitaux. Dans les centres de soins résidentiels (maison de repos et maison de repos et de soins) et les hôpitaux, les mesures d'isolement spécifiques peuvent être appliquées sur la base de décisions locales prises par les responsables ou services médicaux compétents dans ces établissements. Les ministres compétents prendront rapidement les initiatives nécessaires pour transposer cette décision de la CIM en décret ou autres règlements, le cas échéant. L'entrée en vigueur est donc déterminée au niveau des entités fédérées.

### 1.4 Adaptation de la politique de dépistage de COVID-19 à l'état actuel de l'épidémie : présentation de la méthodologie et du calendrier en fonction d'une proposition à discuter lors d'une CIM ultérieure (doc C).

#### CONCLUSION ET DECISIONS

4. La CIM prend note de la proposition de procédure et n'a pas de commentaires. Il est demandé de mettre à l'ordre du jour de la CIM de la mi-mai la politique de testing, appuyé par les avis nécessaires du RAG et du CSS. Outre la politique de testing, les autres mesures



de gestion devraient également être inscrites à l'ordre du jour de la CIM en tant que paquet global en vue d'un débat approfondi.

## 2. Communication

### **CONCLUSION ET DECISIONS**

5. Le projet de communiqué de presse est commenté et sera, après la CIM, adapté en collaboration avec les responsables de la communication des membres de la CIM, les présidents du RAG et du RMG, ainsi que les experts des cellules politiques concernées. Le communiqué de presse sera diffusé aujourd'hui. La date d'entrée en vigueur de la mesure d'isolement dépend des procédures parlementaires des entités fédérées concernées.

## 3. Divers

Le ministre Vandebroucke demande un débat approfondi sur toutes les mesures de gestion restantes, y compris les tests, lors d'une prochaine CIM.